

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 19 juin 2025 – Salle de la Mairie – à 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GARNIER Patrice, Maire.

Présents : : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert, Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger ,M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guille,

Ayant donné pouvoir :

Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à M. GARNIER Patrice
M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert
M GERARD Stéphane ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle
Mme LOYER Pascaline ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie
Mme DESSEROIR Marina ayant donné pouvoir à M. JAMES Philippe

Absent excusé : M. PICOT Xavier

Absent : /

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : 14

Mme CHADUC Fabienne a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 10^r avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Remerciements

M. GARNIER donne lecture des lettres de remerciement suite au versement de la subvention annuelle émanant des associations : Comité des Fêtes de CHEVREVILLE, VCH ST HILAIRE, La ligue contre le cancer, CHŒUR FLORAL, PARIGNY S'anime, La Croix Rouge Française, La Prévention Routière, Association Rêves ainsi que la Croix

Rouge pour la subvention exceptionnelle pour la solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO.

Compte administratif 2024 – Budget Communal

Procédant au règlement définitif du budget de 2024, propose de fixer comme ci-dessous les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes, à savoir,

Commune de GRANDPARIGNY

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2024	1 856 479.09 €	1 648 202.63 €
Recettes réalisées 2024	2 553 148.33 €	1 137 528.89 €
Résultat 2024	696 669.24 €	- 510 673.74 €
Reprise résultat 2023	643 522.75 €	157 801.38 €
Résultat cumulé	1 340 191.99 €	- 352 872.36 €

Sous la présidence de M. ROCHEFORT Jean-Luc, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- Approuve l'ensemble de la comptabilité des différents comptes administratifs de la commune de GRANDPARIGNY soumis à son examen.

Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. GARNIER Patrice, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Révision des tarifs de restauration scolaire 2025-2026

Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, Monsieur le Maire propose une augmentation modérée de 0.10 € du prix des repas à la cantine scolaire pour les enfants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2025 -2026 :

- 3.40 € le prix d'un repas enfant (contre 3.30 €)
- 7.20 € le prix d'un repas adulte (contre 7.00 €)

Fonds de Solidarité pour le logement

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025. La cotisation s'élève pour les communes de 2 000 à 4 999 habitants à 0.70 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler sa participation pour l'année 2025 pour un montant de 1 887.90 € pour 2 697 habitants.

Fonds d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au Fonds d'Aides aux Jeunes. La contribution de la commune pour 2025 est calculée comme les années précédentes, à savoir 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le montant de la participation s'élèvera à 0.23 € par habitant, soit 620.31 € (2 697 habitants).

Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires, de compléter certaines compétences suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

Aménagement du réseau d'éclairage public – Lotissement les Cytises – APS

391090

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'aménagement du réseau d'éclairage public « Lotissement les Cytises – APS 391090 »

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 59 000 €.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY s'élève à environ 41 300 €.

Les Membres du conseil, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'aménagement du réseau d'éclairage public « Lotissement les Cytises»,

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de ST HILAIRE DU HARCOUET – Pôle d'économie sociale et solidaire

Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT et au regard des besoins des associations caritatives et de notre secteur géographique proche dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé rue Lapenty à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT a commencé à être envisagé et partagé avec les communes de l'ancienne intercommunalité de SAINT-HILAIRE.

Dans ce site, l'ambition des Communes est la suivante :

- Créer un pôle de services de l'économie sociale et solidaire entre plusieurs communes, à l'échelle du bassin de vie, correspondant au pôle territorial de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
- Réunir sur le site les acteurs caritatifs locaux déjà installés sur le territoire, à savoir Les Restos du Cœur, La Banque Alimentaire, le Secours catholique et le Secours populaire,
- Développer une épicerie sociale et solidaire,
- Associer à ce projet d'autres prestations sociales adaptées aux besoins du territoire.

A ce stade des réflexions, il est proposé aux Communes du secteur qui le désirent de s'associer à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage visant à confier à un assistant à Maîtrise d'ouvrage la définition de la viabilité du projet et s'il répond à un besoin réel, organiser et signer la commande publique, prendre en charge l'avance des frais, solliciter la quote-part de chacune des communes et structurer les comités en charge d'approuver l'avancement de l'étude.

A ce titre ; une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec l'ensemble des communes afin de structurer de concert le projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT, tel qu'annexé à la présente.

Eglise de Chèvreville

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal N° 50-2024 en date du 4 juillet 2024, un diagnostic de structure du bâtiment de l'église de Chèvreville a été confié au Cabinet GRYSEL, architecte.

Monsieur GRYSEL est venu présenter ce rapport le 15 mai dernier. Il permet de connaître l'état du bâtiment et de déceler les travaux d'urgence à réaliser. Il liste les travaux par phase et en donne une estimation.

Conscient que ce bâtiment nécessite des travaux, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'avis sur ce projet, compte tenu du coût estimé, faut-il poursuivre la restauration de l'église ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 25 voix pour et 1 abstention

- Décide de continuer le projet,
- Charge Monsieur le Maire de rechercher les différents financements

Marché Entreprise EUROVIA – Programme voirie 2025 – Avenant N° 1 :

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 de l'entreprise EUROVIA établi par l'Agence Technique Départementale, maître d'œuvre.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant initial du marché pour permettre la réalisation de prestations complémentaires au marché.

Le marché prévoit une finition en enduit superficiel au Chantier N° 2 , l'Orberie Compte tenu de l'état actuel de la chaussée, il est préférable d'effectuer une finition en béton bitumineux.

Le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

- Le marché prévoit une finition en enduit superficiel au Chantier N° 2 , l'Orberie
- Compte tenu de l'état actuel de la chaussée, il est préférable d'effectuer une finition en béton bitumineux.
- **Attributaire:** entreprise EUROVIA Basse Normandie secteur de Granville
adresse ...ZI du Mesnil 50 400 GRANVILLE

Marché initial du 15 avril 2025 - montant : 83 330.27 € HT -

Avenant N° 1 – Montant : 3 698,23 € HT

Nouveau montant du marché : 87 028.50 € HT

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- L'extension de la mairie avance bien, les délais sont respectés et devraient être terminés fin juillet. La livraison des panneaux de la nouvelle clôture de la cour de l'école ne pourra vraisemblablement pas être installée en juillet ou août mais plutôt pendant les vacances d'octobre. Le portail sera quant à lui installé avant la rentrée.
- Une 1^{ère} réunion de planification des travaux de la rénovation du presbytère est programmée le 27 juin prochain. L'installation du chantier devrait se faire en juillet pour un commencement des travaux en septembre.

Mme Marie-Claude HAMEL indique que la résine a été posée sur les dalles de l'aire de jeux de Milly ; Elle a signé le devis de réfection d'une partie des peintures du logement Route du Cocquerel. Ce logement est disponible pour la mise en location au 15 juillet. L'entreprise LEBOULANGER a commencé l'éparage sur la commune déléguée de MILLY.

M. Yves PIEL confirme que la SAINTE BARBE aura lieu à MARTIGNY le 22 novembre prochain. Un des responsables des pompiers va venir la semaine prochaine visiter les salles.

M. Gilbert DANIEL indique que l'éparage de la commune déléguée de CHEVREVILLE est fini sauf la Route des Terriers.

Il précise que les agents communaux ont bien travaillé cette semaine à CHEVREVILLE, le bourg est propre pour la fête communale.

M. GARNIER relate la signature de la convention avec GRDF partenaire de l'installation de la chaudière hybride avec pompe à chaleur de la mairie et de l'école, Pour une solution innovante et 1^{er} projet du Département accompagné par le SDEM. Cette convention offre une aide financière de 3 000 €.

Les travaux de l'aménagement du cimetière de PARIGNY sont terminés. La pose des gabions et garde-corps finit cet aménagement.

M. Jacky GALOPIN précise que l'entreprise ROBLIN va commencer l'éparage de la commune de PARIGNY la semaine prochaine.